

LYS ROUGE

ISSN 0150 - 4428
janvier 1983

REVUE TRIMESTRIELLE D'ETUDES ROYALISTES - N° 15 - 12 FRANCS



HISTOIRE : LÉGITIMISTES, ORLEANISTES, RÉPUBLICAINS A LYON EN 1830

AUTOGESTION-REVOLUTION-AUTONOMISME-ROYALISME

EDITORIAL

Le trimestre passé aura décidément été très largement consacré à l'histoire. L'événement important dans ce domaine aura bien entendu été la publication de la monumentale œuvre des Girault de Coursac sur le procès de Louis XVI. Ces chercheurs font vaciller sur ses bases 200 ans d'histoire officielle et offrent ainsi des armes inattendues et combien efficaces à notre propagande.

A notre niveau le grand événement c'est l'édition du livre de Bertrand Renouvin sur l'Action française (collection «Lys Rouge») qui jalonne un désert, les thèses économiques et sociales de Maurras et de l'A.F. étant le plus souvent négligées, voire niées par les historiens de la pensée politique. A l'inverse, au tout début de la NAF, certains militants espérèrent trop d'un possible aggiornamento des thèses maurrassiennes. Cet inventaire suivi d'un changement radical de direction, c'est toute notre histoire, qu'il nous faudra écrire un jour sous peine de la voir tripatouillée par des gens nuls genre René Rémond (voir son article dans le «Quotidien de Paris» du 14 décembre 1982, ou ce qu'il dit dans son livre ...).

Aujourd'hui le «Lys Rouge» publie une petite étude historique sur les années 1830. C'est plus un aveu d'impuissance que le début d'une grande enquête. Nous n'avons pas le temps de faire (à notre modeste niveau) l'histoire actuelle et celui de refaire l'histoire ancienne. Nous le regrettons pourtant. Peut-on espérer construire du solide pour l'avenir si l'on n'est pas sûr de sa propre histoire ?

L.R.

SOMMAIRE

- Lettre à Bertrand Renouvin
sur le royalisme page 2
- Débat sur la politique économique
du gouvernement socialiste page 6
et page 32
- Dossier historique sur le royalisme
à Lyon dans les années 1830 page 11

LE LYS ROUGE, 17, rue des Petits-Champs 75001 Paris
Directeur de la Publication : Yvan Aumont
Dépôt légal 1982 - 3 - Commission paritaire 62 187
Imprimerie spéciale

BULLETIN D'ABONNEMENT AU LYS ROUGE

NOM : Prénom :

Adresse :

.....

.....

date de naissance / profession :

s'abonne au Lys Rouge pour 4 numéros et verse (soutien : 60 F), (abonnement normal : 40 F)
à l'ordre de ROYALISTE CCP 18 104 06 N Paris, 17, rue des Petits-Champs 75001 Paris



LETTRE A BERTRAND RENOUVIN

Paris, le 2 Août 1982.

Cher Monsieur,

Je voulais vous écrire depuis longtemps pour vous faire part de quelques réflexions et suggestions tant sur l'action que vous menez en qualité de directeur politique de "Royaliste" que sur le royalisme et Mgr le Comte de Paris.

Royaliste comme vous depuis de nombreuses années (1968), j'irais à l'essentiel.

Ma première réflexion portera sur votre décision de faire campagne pour M. Mitterand. Je vous ferais une critique de principe que vous avez du entendre plusieurs fois depuis mai 1981. Je pense très sincèrement que vous aviez mieux à faire que de vous prononcer pour l'un des chefs de ce que j'appellerais la "démocratie partisane".

Ce jour là, vous avez ruiné un acquis historique très important qui était l'une des justifications de l'existence de la NAF et de sa rupture avec la RN. Vous aviez su très bien démontrer que le royalisme ne pourrait être réduit à un mouvement aux réflexes d'extrême-droite au demeurant plus soucieux de faire voter Royer, Le Pen ou Chirac que de soutenir le Prince.

Retomber sur un candidat de gauche n'amène à rien si ce n'est à faire comprendre à l'opinion que plusieurs sensibilités se cotoient au sein du royalisme ce que nous savions depuis longtemps...

Votre justification a été et demeure que, royaliste, vous êtes aussi citoyen et qu'à ce titre vous pouvez en conscience vous déterminer pour le candidat que vous jugez le meilleur ou le moins pire. Personne ne vous dénie ce droit mais votre choix fait "ès-qualité" c'est à dire en tant que royaliste et presque en conséquence de votre royalisme déroute tout autant qu'une option en sens contraire pour Mr Giscard d'Estaing aurait pu le faire. Ce combat des chefs n'est pas le nôtre et vous le savez d'ailleurs fort bien...

Ceci posé, je relisais les Mémoires de Mgr le Comte de Paris pour faire un point rapide des problèmes qui se posent à nous au regard d'une part du très important rapport de 1966 et du manifeste du duc de Guise de 1937.

Le Prince et vous même semblez d'accord pour ne pas toucher aux institutions et plus pour "royaliser" la présidence en changeant ou en retrouvant son esprit initial. J'émettrais les réserves suivantes:

A l'actif de la Vème république nous pouvons noter deux acquis fondamentaux qu'il y aurait lieu empiriquement de conserver:

- Un exécutif fort ayant les moyens institutionnels de mener à son terme sa politique.

- Un discours, tenu d'ailleurs uniquement par le général de Gaulle, tendant à présenter le chef de l'Etat comme l'Homme de la Nation au dessus des clans, des castes et des partis, élu par des citoyens c'est à dire par des individus nécessairement transcendés.

Au passif, une confusion exécrationnable entre les fonctions étatiques et les fonctions gouvernementales, d'autant plus exécrationnable que l'Etat lui même est subverti par des hommes de clan et de parti et qu'à terme, il n'y a plus d'Etat...

Une conclusion pratique doit être tirée: il faut d'urgence séparer les tâches, distinguer les rôles respectifs de l'Etat et du gouvernement. Il faut aussi faire oeuvre d'humilité en prenant conscience des obstacles et de la faible marge de manoeuvre dont dispose le Prince pour jouer son jeu. Il faut aussi ne pas adopter la stratégie du "tout ou rien" et se dire que tout ce qui pourra être modifié sera positif pour notre pays.

Au delà des passions idéologiques, il me paraît qu'un consensus puisse s'opérer sur la nécessité d'une autorité politique en marge de la compétition partisane, chargée de préserver l'essentiel quelles que soient les fluctuations électorales.

Quel peut donc être ce dénominateur commun, ce point de ralliement d'individus qui, soyons réalistes, se révèlent à court terme plus soucieux de leurs intérêts personnels que de l'intérêt général?

Peut-il s'agir d'un projet économique, social et diplomatique global? Vous le pensez et je n'y crois pas. Un tel projet soulèverait comme tout autre de vives oppositions, il supposerait pour être appliqué de recourir aux brisures électorales faisant apparaître une majorité triomphante et une minorité humiliée. En bref, il diviserait et nous cherchons à réunir. Soyons sans illusions, à réunir bon gré-mal gré, tant bien que mal, étant entendu que celui qui y parviendra sera toujours sur la corde raide et que son pouvoir sera d'une extrême fragilité.

Un seul domaine peut, me semble-t-il, être préservé: celui de la défense, de la protection et de la promotion effective des libertés individuelles et collectives de tous et contre toute les attaques d'où qu'elles viennent.

Dans notre pays, l'essentiel a été dit sur les libertés mais que de bastilles, que de chasses gardées et de féodalités connues de tous mais paraissant inattaquables!

Il ne s'agit pas de proclamer le primat de "la loi et l'ordre" qui est le slogan le plus imbécile jamais lancé, il ne s'agit pas plus de déclarer comme on l'a fait récemment que "désormais aucun citoyen ne serait au dessus des lois" mais bien de veiller à ce qu'aucune loi ne soit au dessus du Droit des gens ce qui est bien différent.

Nous avons vus et nous verrons sans doute encore une majorité parlementaire être à l'origine de lois injustes, attentatoires à la liberté, la sécurité et l'intégrité des personnes et des biens. Une administration soumise au pouvoir réglementaire gouvernemental peut être contrainte pareillement. Qui au delà de la loi du plus grand nombre pourra maintenir les droits de l'unique?

Un homme, arbitre désigné pour cette fonction, souverain dans le domaine qui lui aura été réservé par la Nation, peut le faire. La brèche existe déjà sur le principe, pourquoi ne pas s'y engouffrer?

En modifiant en effet le recrutement du Conseil Constitutionnel et du Conseil d'Etat, en conférant à ceux-ci un droit d'évocation général des affaires, en couronnant l'édifice par cet arbitre incontesté l'on pourrait constituer aux sens propre et figuré du terme un "garde fou", une sécurité qui loin de déboucher sur un conservatisme permettrait un certain nombre d'expériences politiques et sociales en éliminant le facteur "peur". Cette peur qui d'un bout à l'autre de l'échiquier politique est présente sourdement, qui tout naturellement débouche sur un durcissement de la vie politique, sur un manque de dialogue, sur une guerre civile larvée.

Je reconnais volontiers que cette ébauche de solution peut sembler frustrante et qu'un homme comme le Comte de Paris est légitimement fondé à prétendre exercer l'intégralité des fonctions étatiques classiques. Je ne crois pas à cette possibilité compte tenu des pesanteurs historiques et idéologiques existantes à l'encontre de la monarchie. Je suis certain aussi que tactiquement il est nécessaire de présenter un pouvoir royal plus "en retrait" par rapport à l'actuel.

Quel peut donc être ce dénominateur commun, ce point de ralliement d'individus qui, soyons réalistes, se révèlent à court terme plus soucieux de leurs intérêts personnels que de l'intérêt général?

Peut-il s'agir d'un projet économique, social et diplomatique global? Vous le pensez et je n'y crois pas. Un tel projet soulèverait comme tout autre de vives oppositions, il supposerait pour être appliqué de recourir aux brisures électorales faisant apparaître une majorité triomphante et une minorité humiliée. En bref, il diviserait et nous cherchons à réunir. Soyons sans illusions, à réunir bon gré-mal gré, tant bien que mal, étant entendu que celui qui y parviendra sera toujours sur la corde raide et que son pouvoir sera d'une extrême fragilité.

Un seul domaine peut, me semble-t-il, être préservé: celui de la défense, de la protection et de la promotion effective des libertés individuelles et collectives de tous et contre toute les attaques d'où qu'elles viennent.

Dans notre pays, l'essentiel a été dit sur les libertés mais que de bastilles, que de chasses gardées et de féodalités connues de tous mais paraissant inattaquables!

Il ne s'agit pas de proclamer le primat de "la loi et l'ordre" qui est le slogan le plus imbécile jamais lancé, il ne s'agit pas plus de déclarer comme on l'a fait récemment que "désormais aucun citoyen ne serait au dessus des lois" mais bien de veiller à ce qu'aucune loi ne soit au dessus du Droit des gens ce qui est bien différent.

Nous avons vus et nous verrons sans doute encore une majorité parlementaire être à l'origine de lois injustes, attentatoires à la liberté, la sécurité et l'intégrité des personnes et des biens. Une administration soumise au pouvoir réglementaire gouvernemental peut être contrainte pareillement. Qui au delà de la loi du plus grand nombre pourra maintenir les droits de l'unique?

Un homme, arbitre désigné pour cette fonction, souverain dans le domaine qui lui aura été réservé par la Nation, peut le faire. La brèche existe déjà sur le principe, pourquoi ne pas s'y engouffrer?

En modifiant en effet le recrutement du Conseil Constitutionnel et du Conseil d'Etat, en conférant à ceux-ci un droit d'évocation général des affaires, en couronnant l'édifice par cet arbitre incontesté l'on pourrait constituer au sens propre et figuré du terme un "garde fou", une sécurité qui loin de déboucher sur un conservatisme permettrait un certain nombre d'expériences politiques et sociales en éliminant le facteur "peur". Cette peur qui d'un bout à l'autre de l'échiquier politique est présente sourdement, qui tout naturellement débouche sur un durcissement de la vie politique, sur un manque de dialogue, sur une guerre civile larvée.

Je reconnais volontiers que cette ébauche de solution peut sembler frustrante et qu'un homme comme le Comte de Paris est légitimement fondé à prétendre exercer l'intégralité des fonctions étatiques classiques. Je ne crois pas à cette possibilité compte tenu des pesanteurs historiques et idéologiques existantes à l'encontre de la monarchie. Je suis certain aussi que tactiquement il est nécessaire de présenter un pouvoir royal plus "en retrait" par rapport à l'actuel.

Deux mots maintenant sur Mgr le Comte de Paris. Ce dernier sait qu'à l'évidence l'argument du "droit historique" rencontre de nos jours peu d'échos et il préfère substituer la notion de "service". Certains principes de dévolution du pouvoir comme la masculinité et la primogéniture sont de nos jours indéfendables. L'hérédité n'est pas à condamner à priori ce qui serait sectaire mais sans doute faudrait-il la corriger par une reprise de cette ancienne pratique capétienne de l'association du dauphin au trône du vivant du roi. Le successeur pourrait être désigné en fonction de ses réelles capacités et surtout de sa volonté d'assurer ses fonctions.

Je terminerais enfin en disant que quelle que soit la nature et l'étendue des prérogatives que le Prince entend exercer, il n'y a pas dans l'immédiat de royalisme crédible et donc possible hors du cadre fixé par celui-ci. Le manifeste de 1937 frappe à mort l'AF et au delà d'elle toute organisation royaliste autonome car en reconnaissant effectivement l'indépendance du mouvement, le duc de GUISE met en garde en retour les citoyens disant en substance: "Je ne suis nullement engagé par l'AF, l'AF ne représente qu'elle-même."

Concrètement, je suis donc partisan par soucis d'efficacité de la remise sur pied d'un véritable organe de la Maison de France avec parallèlement celle d'une organisation souple de diffusion et de soutien de la pensée du Prince. L'argument selon lequel le Prétendant serait alors transformé en chef du parti royaliste est inadéquat. Il ne faut pas confondre deux notions différentes que regroupe le terme de "parti": l'aspect organisationnel et celui tout différent ayant trait à la doctrine ou l'idéologie.

Nous savons tous qu'il n'y a pas "d'idéologie" royaliste et que certains sont mêmes surpris par l'inconsistance relative de la doctrine royale qui hormis une conception spécifique de l'Etat et de son rôle débouche en général sur une politique essentiellement empirique et pragmatique.

Parler alors de "parti" royaliste revient à priver le roi du nécessaire relais dont il a besoin dans l'opinion pour témoigner qu'autre chose peut remplacer, du moins en partie, ce qui existe.

Cette structure souple permettrait a contrario de rendre publique non pas une conception parmi d'autres de ce que pourrait être un royalisme mais l'avis, l'opinion, les principes de celui qui en cas de réussite serait seul amené à les appliquer. Le débat y gagnerait alors en clarté et le mouvement, je le répète, en crédibilité.

J'espère modestement que ces quelques lignes vous seront de quelque utilité et vous prie de croire, Cher Monsieur, en l'assurance de toute ma sympathie.

DÉBAT SUR LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

lettre adressée à M. Jacques Beaume

.../...

Je me permets de vous présenter quelques arguments «contre» les nationalisations.

1/ Les nationalisations sont inutiles :

Avant les récentes nationalisations, l'Etat avait en effet à sa disposition toute la panoplie des moyens lui permettant d'orienter l'action des grandes entreprises industrielles et des banques, pratiquement comme il l'entendait (législation sociale, crédits bonifiés; réglementation des prix; agréments et contrôles fiscaux; encadrement du crédit; tutelle du marché financier; prises de participations ou création de filiales, etc.).

2/ Les nationalisations sont coûteuses :

a/ Le coût financier : selon que les résultats des entreprises publiques seront substantiels ou non, la contribution de l'Etat, c'est-à-dire du contribuable, sera plus ou moins élevée.

b/ Le coût commercial :

Depuis 1981, d'importants marchés étrangers ont été remis en cause, voire perdus par les sociétés nationalisables. La méfiance s'est immédiatement installée, au-delà des frontières, chez nos partenaires commerciaux et financiers.

c/ Le coût humain :

Le dynamisme de l'encadrement a été brisé en raison de l'incertitude qui a pesé pendant des mois sur l'orientation à venir des sociétés ayant eu le malheur de se trouver sur la liste noire. Le découragement n'a pas de prix. Il faudra de nombreux mois pour remonter la pente. Pendant ce temps, les étrangers profitaient de la désorganisation des politiques des groupes nationalisables français.

3/ Les nationalisations sont dangereuses :

a/ Il faudra éviter les opérations «table rase» qui briseront à jamais des relations humaines indispensables, des procédures bien rôdées, des conquêtes financières et commerciales chèrement acquises depuis des décennies. Bref, éviter la technocratie.

b/ Il faudra éviter la poursuite de la seule performance technique sans référence à la rentabilité.

c/ Dernier danger : La main-mise de certains syndicats obligera les PDG à se consacrer davantage aux grèves et aux négociations sociales qu'ils subiront, au lieu de se consacrer au progrès économique et social de la société.

Conclusion :

Les expériences étrangères montrent que le tonneau des Danaïdes des subventions budgétaires au secteur public n'est pas une solution durable. Tôt ou tard, la question d'une association financière des sociétés nationales avec le secteur privé se posera, comme en Italie. Et ainsi qu'en RFA ou en GB, la «dénationalisation» viendra à l'ordre du jour comme un impératif de vie ou de mort.

Après les nationalisations, venons-en la politique budgétaire du gouvernement socialiste :

Comment le gouvernement s'y prendra-t-il pour «boucler» le Budget dont le déficit est considérable ?

L'augmentation inconsidérée des dépenses publiques, s'appuyant à la fois sur une pratique de l'emprunt envahissante et paralysante pour le marché financier, sur une création monétaire a priori incompatible avec le freinage de l'inflation, sur une fiscalité alourdie, remet en cause toute la ligne de pensée en matière financière antérieure au 10 mai 1981. Monsieur Barre n'avait-il pas laissé derrière lui des finances dont l'état était satisfaisant ?

Nationalisations et déficit budgétaire, telles sont les deux grandes questions auxquelles je souhaite que vous apportiez des réponses solides. Réponses qui me permettront d'y voir un peu plus clair dans le discours libéral.

Je crois qu'il serait bon de faire paraître régulièrement dans «Royaliste» des argumentaires sur les divers problèmes économiques abordés par les libéraux. Je ne dois pas être le seul à manquer d'une véritable formation économique basée sur la réalité.

P.E.

Troyes

réponse

.../...

Vous parlez d'«arguments» contre les nationalisations, ce qui tendrait à montrer qu'il ne s'agit pas de constatations, de faits, mais d'une dispute d'école, qui est d'un intérêt limité pour un mouvement politique tel que le nôtre. Pour vous répondre, je m'en tiendrai donc à une analyse de la réalité.

1/ Les nationalisations sont inutiles.

Il faut distinguer les entreprises industrielles et les banques. Certes, en matière industrielle, l'Etat avait «une» panoplie de moyens, mais pas TOUTE la panoplie. Ce n'est pas l'Etat qui orientait la sidérurgie, les entreprises de ce secteur vivaient au contraire dans un système européiste et libéral. On a pu en constater les effets : imprévoyance, gestion à la petite semaine, guerre de groupes mais entente sur le dos des consommateurs, vieillissement des équipements, etc. Il faut également constater que les gouvernements des années 1970, tout en disposant de la fameuse panoplie, n'ont pu que dilapider l'argent des contribuables et présider à l'écroulement d'une industrie de base stratégique, transformant une région riche en une région assistée.

L'exemple de la sidérurgie n'est malheureusement pas unique :

— Péchiney, autre canard boiteux, soutenu comme vous l'indiquez par tous les artifices de l'Etat libéral présente des résultats qui seraient édifiants pour les petits contribuables si ceux-ci cherchaient à se rendre compte à quel point ils étaient sous-informés sur la réalité de «leur» entreprise.

— Rhône-Poulenc est, lui aussi, soutenu avec l'argent des contribuables après avoir ruiné des centaines de milliers de petits actionnaires (mais avec des coups de bourse très fructueux pour les groupes financiers).

Je crois inutile de continuer la revue des grands groupes industriels qui font tous apparaître une gestion financière désastreuse : recours à l'Etat, donc aux contribuables; gestion industrielle catastrophique, absence de recherche; brevets déposés en régression; fabrication sous licences étrangères. D'où une perte d'indépendance industrielle, commerciale, avec les conséquences que l'on sait sur le plan social et sur le commerce extérieur de la France.

L'affaire Dresser pourrait attirer l'attention des Français sur les vraies questions qui se posent dans notre France colonisée... D'une façon générale, les secteurs de pointe (informatique, électronique, chimie lourde) sont dans une telle situation qu'il est difficile de mettre au point un plan de sauvetage. Partout nous sommes en retard, à la remorque des sociétés étrangères.

Ce triste bilan montre l'utilité des nationalisations : elles permettront une reprise en main des secteurs-clés et l'insertion de leurs activités dans une politique cohérente de développement.

2/ Les nationalisations sont coûteuses.

Les constatations ci-dessus montrent ce que coûtait la privatisation de ces entreprises. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder la liste des subventions et dotations depuis 1970 et les pertes subies par l'épargne française. Vous noterez que la nationalisation a permis à cette épargne de récupérer une partie des fonds mis à la disposition de ces écumeurs. Indemnisation inespérée puisqu'en fait les titres en bourse étaient cotés à des cours artificiels (système Sicav-Monory, etc.)

a/ Le coût financier

Je ne comprend pas très bien votre remarque. En effet :

- ou bien les résultats sont bénéficiaires et je ne vois pas pourquoi il y aurait contribution de l'Etat. Celui-ci aurait au contraire des recettes qu'il pourrait réinvestir et utiliser à indemniser les anciens actionnaires ruinés par les groupes financiers.
- ou bien les résultats sont déficitaires : le cas était classique au temps de la privatisation. S'il en est ainsi, le déficit est reporté (voir principes de comptabilité) jusqu'aux exercices bénéficiaires qui le compenseront. Si le déficit est chronique et structurel, le choix ne doit pas dépendre d'un groupe privé, de la rentabilité du secteur, mais d'une décision politique prenant en compte la place de la France dans le monde, son indépendance et le niveau de vie des Français. Une telle décision ne peut être confiée à des banquiers ...

b/ Le coût commercial

Il aurait été utile pour que je puisse répondre que vous indiquiez les marchés perdus ou remis en cause depuis mai 1981. Sont-ils perdus en raison des nationalisations ? Ou bien pour d'autres raisons liées aux échanges internationaux

dans une économie de marché ? Dans ce cas, nationalisées ou pas, les entreprises françaises courent des risques si elles ne sont pas PROTEGÉES (exemple de Renault et de Peugeot). Mais je n'ai pas connaissance de marchés perdus en raison de la nationalisation d'une entreprise.

c/ Le coût humain

Le dynamisme de l'encadrement n'avait pas à être brisé en raison de l'incertitude pesant sur l'orientation des sociétés nationalisées. Il est en fait brisé depuis que cet encadrement peut être cédé à d'autres entreprises avec les murs et le matériel, ou simplement voué à la disparition. Telle était la loi depuis des années, avec les concentrations, les cessations ou les réductions d'activités qui étaient imposées par le système libéral. Au contraire, aujourd'hui, l'encadrement respire, pensant, peut-être à tort, que la nationalisation rend l'emploi plus sûr. C'est d'ailleurs un des arguments de la dispute d'école : «alors, on fonctionnarise ?». Ce qui permet de déplorer des choses contradictoires au cours d'un même débat.

3/ Les nationalisations sont dangereuses

a/ Eviter les opérations table rase ? Je ne vois pas ce que signifient ces «opérations». Le danger de licenciement existait surtout avant 1981. Quant aux relations humaines, elles ne sont pas si chaleureuses que cela dans le privé (relire «l'Imprécateur»). Quant aux méthodes de conquête commerciale, je ne vois pas ce que la nationalisation y changerait : on continue comme par le passé (conquête d'influence par la corruption de personnalités, etc.) Enfin, la technocratie ne sévit pas plus dans une entreprise nationalisée que dans le secteur privé.

b/ «La poursuite de la seule performance technique sans référence à la rentabilité» est en effet considérée comme un danger par l'argent anonyme et vagabond. La rentabilité (qui est à distinguer de la gestion saine d'une entreprise utile socialement et nationalement) est un critère libéral, amoral, et même

immoral comme viennent de le déclarer les Evêques de France. Dans l'optique capitaliste, l'argent ne doit servir qu'à rapporter le plus d'argent possible, quelles que soient les conditions.

... / ...

(Suite en page 32)

page 11

Les Dossiers Historiques du Lys Rouge

ROYALISTES ET RÉPUBLICAINS

A LYON

DANS LES ANNÉES 1830

UNE JOURNÉE AUX ARCHIVES NATIONALES

La semaine précédente j'étais venu m'enquérir des conditions d'accès aux documents, elles sont assez libérales : une simple lettre d'un professeur d'Université ouvre les portes de l'hôtel de Soubise.

Et l'on vous explique aimablement comment fonctionne la maison. D'abord savoir lire les registres où sont inventoriées les séries de documents, puis remplir sa demande de communication, un carton ou deux en même temps, pas plus. Accès à la salle de lecture en passant devant un surveillant au regard soupçonneux. La boîte vous est apportée à votre table. Tout écrasée, il en sort autant de poussière que de papier, les fameuses liasses : lettres, affiches, rapports innombrables écrits avec des encres devenues bleu clair ou roses, des écritures invraisemblables, naïves ou prétentieuses, comme on n'en saura plus jamais faire. Et là ... déception ou miracle ? Certaines boîtes n'ont, paraît-il, pas été ouvertes depuis cinquante ans. Leur inventaire n'a parfois jamais été fait ou s'est perdu. Ou bien toutes les pièces annoncées ne sont pas là, ou encore mis dans un tel désordre par un chercheur précédent que la colère vous monte au nez. Mais la colère sied mal au calme ambiant.

Ce que je cherchais ? A toucher du doigt l'histoire de ma ville avec laquelle d'anciennes lectures m'ont familiarisé (et d'abord le vieux légitimiste Steyert dont la «Nouvelle Histoire de Lyon», magnifiquement illustrée et reliée était le fleuron de la bibliothèque de mon arrière grand-père. D'autres livres bien sûr relus ou découverts à l'occasion de cette brève recherche : l'«Histoire de Lyon» de Kleinclausz -1952-, celle de Latreille -1975-, le livre de Froment sur «L'insurrection ouvrière de Lyon en 1831» édité en 1931, ou encore l'austère «Structures sociales et économiques de l'agglomération lyonnaise» d'Aboucaya -1963-).

Il fallait bien cela pour tenter de reconstituer, de comprendre les quelques bribes d'information que me livraient les rapports de gendarmerie au ministre de l'Intérieur pour le département du Rhône, sous le règne de Louis-Philippe, (Série F 7 aux Archives Nationales).

L'ESPRIT PUBLIC A LYON ET LE DÉPARTEMENT DU RHONE DANS LES ANNEES 1830

L'état des archives «politiques» versées par le ministère de l'Intérieur concernant la période 1830-1848 est en effet assez désolant.

Les rapports de gendarmeries ne donnent pas de renseignements chiffrés, ils ne permettent de percevoir aucun événement, dans sa totalité.

Mais c'est la faiblesse des rapports eux-mêmes qui frappe le lecteur néophyte. La liasse que je décidais de dépouiller et qui concernait donc le département du Rhône, en compte de deux sortes :

— les rapports du colonel commandant la Gendarmerie pour la 19ème Région, (englobant Rhône, Loire et Ain) parfois rédigés par un commandant exerçant ces fonctions par intérim. Ils sont journaliers et d'une minutieuse précision. Ils racontent les événements, ou la façon dont les événements sont ressentis par les différentes couches de la population. Mais, précisément, ils sont trop descriptifs, c'est-à-dire trop extérieurs et pas assez synthétiques pour éclairer les événements. En particulier ils ne remontent jamais à des causes non immédiates.

Les cas d'insoumission sont par exemple signalés, et leurs effets, mais jamais les motifs particuliers de chaque insoumission. Comment dans ces conditions savoir à qui tel trouble, telle manifestation ou rébellion doit être attribuée, républicain, légitimiste, apolitique ?

— quelques rapports du chef d'escadron commandant la gendarmerie du département sont à cet égard plus explicites. Tenu à une moins grande régularité, le chef d'escadron s'efforce de faire des synthèses beaucoup plus littéraires, qui l'amènent à faire des hypothèses, à prévoir la suite des événements. Mais quel crédit apporter à ces rapports ? Il semble parfois que le chef d'escadron informe bien peu ses supérieurs, puisqu'il éprouve le besoin d'excuser ses longs silences. N'avons-nous pas affaire à un fonctionnaire peu zélé qui lorsqu'il parle de ces étonnantes (et passionnantes) «menées carlo-républicaines» simplifie à l'extrême pour s'éviter de donner des détails tout en ayant l'air de rendre compte de la situation politique de la région lyonnaise. Ces rapports sont parfois d'une telle banalité («tant que les ouvriers en soie

auront de l'ouvrage ces menées -carlo-républicaines- seront sans résultat» Rap. du 24 avril 1832) que l'on peut se poser légitimement toutes ces questions.

Enfin l'obstacle majeur, qui doit empêcher toute véritable recherche, est la disparition de très nombreux rapports. Ainsi, sur la période la mieux fournie pour le Rhône (entre 1831 et 1836) il est très rare de pouvoir suivre un événement sur plus de quatre rapports successifs. Bien plus, il semble que chaque fois qu'il se passe quelque chose de plus politique, qui sort un peu de l'ordinaire, le document a disparu. Souvent on n'a que les prémisses et la conclusion d'une affaire. La répétition de ce phénomène est trop fréquente pour qu'il s'agisse d'un hasard. La relation de la révolte d'avril 1834 est à cet égard significative : un document du 4 nous parle d'une effervescence signalée dans la région, puis un grand vide et deux documents du 13 et 15 avril nous informent que «Fourvière est repris aux insurgés» et que «les communications avec l'extérieur sont partout rétablies», il ne «reste (qu'à) promptement nettoyer les routes de tous les insurgés qui s'échappent d'ici». Il serait vain de chercher dans nos documents l'influence de la SOCIÉTÉ DES DROITS DE L'HOMME (à qui l'Histoire attribue le déclenchement de la révolte), ou l'appartenance sociale des insurgés.

L'historien est frustré de tous les rapports sur les événements marquants de l'époque et doit se contenter de quelques brouilles.

Mais peut-être est-ce assez pour tenter de retracer certains aspects de l'esprit public de cette époque troublée ? Après une brève description du «tempérament» de la population lyonnaise et des difficultés qu'elle rencontrait je vous ferai part de mes trop minces découvertes sur les moyens de propagande du parti républicain, ce qui m'intéressait peu, et du parti «carliste» (en faveur de Charles X) qui m'intéressait beaucoup plus. Puis, pour ne rien négliger, je vous indiquerai ce que j'ai pu savoir des manifestations de l'ordre établi de la monarchie de Juillet (présence de l'Etat, armée, justice, clergé...).

Notons que s'il est relativement facile de trouver des documents complémentaires sur le petit peuple lyonnais ou la propagande républicaine, aucune étude n'a été faite à notre connaissance sur la propagande politique des légitimistes ou des orléanistes à Lyon même. C'est regrettable dans la mesure où les premiers ont eu une influence dont on mesure encore la profondeur aujourd'hui dans la société lyonnaise à travers le quasi-mythe d'un «milieu blanc» lyonnais... Quant aux orléanistes, leur activité principale était d'ap-

pliquer la fameuse consigne «enrichissez-vous». Les études concernant leurs comportements économiques sont donc plus intéressantes que ne le seront jamais de laborieux dépouillements d'archives aussi peu passionnantes que les très anodines professions de foi des candidats à la députation. D'ailleurs à quoi bon approfondir des recherches sur les opinions et actions politiques de la bourgeoisie orléaniste qui comme le souligne Kleinclausz à plusieurs reprises avait pour seule politique de soutenir le gouvernement en place quel qu'il soit.

PREMIERE PARTIE : LE PEUPLE DE LYON

L'histoire de Lyon dans les années que couvrent nos rapports est un tissu d'actes de violence de toutes natures. Cela tient d'une part au tempérament de la population, mais surtout à la situation économique de l'époque qui rendait la vie du petit peuple de plus en plus pénible. Si bien que les Lyonnais se forgèrent une «conscience de classe» qui en fit «l'avant-garde du prolétariat» au yeux de révolutionnaires contemporains comme Blanqui, mais aussi pour un historien marxiste du 20ème siècle, comme Pierre Froment.

UN DYNAMISME NATUREL

Pour qui connaît le théâtre classique de Guignol (Laurent Mourguet, inventeur de la marionnette lyonnaise, exerça son art à Lyon entre 1804 et 1840) les rapports de gendarmerie apportent une étonnante confirmation. Après lecture du rapport du 17 et 18 décembre 1837 on sait que ce Guignol batailleur et ce Gnafron assoifé ne sont pas des caricatures trop forcées, mais bien des prolétaires-types du 19ème siècle.

Il s'agit d'un «charivari» donné par des charpentiers et teinturier de la Croix-Rousse au teinturier Rochelet. Les manifestants sont au nombre de 400 et l'affaire tourne à l'émeute. Or le crime du dit Rochelet est de ne pas avoir payé à boire à ses compagnons et voisins, comme le veut la coutume, pour son remariage. Un gendarme sera blessé et il faudra procéder à trois arrestations motivées par les craintes de la gendarmerie (qui sait que les journées de novembre 1831 et avril 1834 ont «donné la mesure de ce que peut la population ouvrière de cette ville lorsqu'elle est déchaînée»). Enfin, pour ramener complètement le calme, la menace des chefs d'ateliers de renvoyer tous ceux qui prendraient part à de nouveaux troubles est encore nécessaire.

Le petit peuple de Lyon est naturellement exubérant (1). Cela tient peut-être à ses origines souvent transalpines. De plus la solidarité des ouvriers lyonnais est grande et renforcée par l'organisation de l'industrie principale, celle de la soie. Pour peu que les conditions de vie se dégradent profondément, les conditions se trouvent réunies pour qu'un mouvement de contestation dégénère en une révolte armée de grande envergure.

L'ORGANISATION DE L'INDUSTRIE

Pierre Froment rappelle (p. 18 de son ouvrage) qu'en 1831 «l'industrie lyonnaise de la soie est la plus importante qui existe en France (...) l'organisation du travail comporte trois éléments. D'abord le fabricant, qui ne fabrique rien du tout, c'est l'entrepreneur, le capitaliste (...) Ensuite le chef d'atelier qui est un travailleur, un maître-ouvrier tout simplement. Possesseur de 2 à 6 métiers en moyenne, il doit en assurer l'achat, l'entretien et le montage, système fort avantageux pour le fabricant. Aidé de sa famille le chef d'atelier tisse sur un de ses métiers et confie les autres à des ouvriers travaillant chez lui. Ceux-ci, les compagnons, habitent et mangent le plus souvent avec leur chef et reçoivent comme salaire la moitié du prix de façon touché par ce dernier.

Une rupture très nette existe entre les capitalistes et le quasi-prolétariat des chefs d'ateliers soutenu par le prolétariat des compagnons. La misère coalise la classe ouvrière contre les employeurs (...) Ils font bloc et agissent toujours unanimement.» (2)

Dès lors, la surveillance de la gendarmerie n'y peut rien : si deux ou trois cents ouvriers en soie veulent se réunir en cet été 1832, au clos Casati à la Croix-Rousse, pour parler des conditions que leur font les fabricants pour acheter les étoffes de soie payées à la pièce, ils le feront et recommenceront tous les jours jusqu'au 6 août 1832 où c'est 1200 à 1500 ouvriers qui se retrouvent. A ce moment la situation devient dangereuse pour l'ordre public et les premières chansons républicaines sont entonnées (rapport du 7 août 1832). Heureusement, le lundi 7 était un jour férié et l'agitation retomba comme l'avait prévu la gendarmerie).

DÉGRADATION DES CONDITIONS DE VIE

La période est caractérisée par une dégradation sensible des conditions de vie des ouvriers lyonnais.

L'étude de M. Aboucaya, montrant que les salaires déjà particulièrement faibles dans la région lyonnaise perdent en pouvoir d'achat, reçoit une confirmation dans le rapport du 9 janvier 1836 qui signale que les maréchaux ferrant quittent leurs boutiques en réclamant un salaire de 3 F au lieu du salaire habituel de 1 F (+ la nourriture) par jour.

Mais les employeurs n'hésitent pas, dans cette période de concurrence accrue avec l'Angleterre, à baisser les salaires nominaux.

Relatant un fait de coalition à Vernaison (rapport du 22 janvier 1836) le Colonel de gendarmerie nous apprend que la grève a éclaté car le fabricant a «réduit le prix de 0,90 par mouchoir».

Les rapports sur une grève presque générale en novembre 1834 et dont on a craint l'extension jusqu'à Saint-Etienne nous confirment encore que les ouvriers de la soie ont lancé cette grève «à cause des baisses constantes de leur salaire à la pièce».

De plus le prolétariat nombreux (on compte en 1831, 40 000 ouvriers sur soie auxquels il faut ajouter les apprentis, dévideurs, ourdisseurs, lisseurs, plieurs, teinturiers...) est chassé des vieux quartiers par le rencherissement des loyers et se retrouve entassé sur les collines de la Croix-Rousse dans d'immenses immeubles de six étages. La Croix-Rousse devient alors un lieu d'agitation perpétuel.

Ajoutons à cela que le chômage est si important au début des années 1830 que la Mairie de Lyon décide le 22 janvier 1831 «d'ouvrir des travaux de terrassement pour faire cesser tout attroupement de chômeurs» (rapport du 23 janvier). Même dans les années suivantes la situation reste précaire.

Cela facilite une situation où le travailleur lyonnais est corvéable à merci pour les entrepreneurs appuyés par la police. Ainsi la Manufacture des Tabacs n'hésite pas à donner des tamis plus fins à ses ouvriers, ce qui diminue le nombre de tamissages que peut faire un travailleur chaque jour et diminue son salaire d'autant, tout en permettant de vendre la marchandise plus cher. Et, dans le rapport du 27 février 1833, le sentiment de la gendarmerie est

clairement exprimé : la peur des ouvriers de perdre leur emploi est analysée comme un élément positif car ainsi «ils restent sourds aux suggestions des agitateurs».

Cependant la soumission n'est pas, nous l'avons dit, dans la nature des canuts. Bien au contraire il sont conscients de leurs droits et prêts à les faire respecter. Grâce à leur nombre, à cette haute «conscience de classe» ils deviennent pionniers du mouvement ouvrier.

VIOLENCE POLITIQUE

C'est en effet à Lyon, comme le note Pierre Froment, qu'eut lieu en novembre 1831 la première bataille purement ouvrière : «Les ouvriers n'étaient plus les suiveurs, leurs mots d'ordre leur appartenaient en propre. L'insurrection lyonnaise de 1831 constitue un tournant dans l'histoire de la classe ouvrière, non seulement en France mais dans le monde entier.»

(I.O.L. 1831, P. Froment, p. 6)

La révolte ne fut pas moins violente en 1834. Cependant le témoignage de Steyert tendrait à nous convaincre que si les deux fameuses insurrections lyonnaises ont fait couler tant de sang, c'est surtout par la volonté du gouvernement et des fabricants lyonnais. La preuve en serait que le gouvernement disparu et la bourgeoisie prise au dépourvu, en 1848, les canuts se rendirent maîtres de la ville sans coup férir et en respectant les biens.

Notons enfin, en conclusion de ce bref panorama de l'ambiance de crise sociale de l'époque, la pratique d'actes de brigandage dont certains sont dignes des exploits des compagnons de Jehu. Ainsi le beau-frère du percepteur de Tarare qui transportait des fonds publics de Tarare à Villefranche est-il agressé en mars 1831, et la diligence du Puy à Lyon est-elle attaquée le 3 février par une bande dite «considérable» qui échappe à un piège tendu par une douzaine de gendarmes !

C'est sur ce fond de crise et de violence caractéristique de ce qu'on a appelé la «période héroïque» du règne de Louis-Philippe que les agitateurs politiques vont jouer.

Les rapports dont nous nous disposons ne font état que des menées des représentants des deux partis partis d'opposition d'alors : les républicains et les légitimistes.

Encore ne nous fournissent-ils aucun renseignement sur leur personnalité mais tout juste sur leurs méthodes d'actions.

DEUXIEME PARTIE : L'AGITATION POLITIQUE

LES RÉPUBLICAINS

L'activité républicaine saisie par les rapports de gendarmerie

C'est sur les républicains que nos rapports sont les plus précis. Pour faire un classement logique nous commencerons par les moyens les plus anodins et finirons par les actes violents en suivant une sorte d'échelle de la violence.

1/ Certaines actions semblent purement symboliques comme le fait de placarder en 1832, à Châlon-sur-Saône, un poème républicain sur un arbre de la liberté planté naguère. Mais un placard républicain sur l'hôtel de ville de Villefranche semble déjà un acte plus dangereux pour ses auteurs donc plus significatif.

2/ Puis vient la chanson républicaine dont nous avons signalé l'emploi lors de l'assemblée des canuts de la Croix-Rousse en août 1832. Il y avait à Lyon de nombreux cafés-théâtres où l'on donnait des spectacles de marionnettes ou de chansons. Les lyonnais étaient très attachés à cette liberté de chanson. Aussi lorsqu'un arrêté préfectoral supprima la permission des chanteurs publics attaquant le Roi dans des chansons «dégoûtante d'obscénité» (rap. du 27 avril 1832) fut-il blâmé par l'ensemble de la presse lyonnaise. Le soir même «200 à 300 individus» se retrouvaient sur la place des Célestins, au centre de Lyon, pour entonner ces chants. Ces manifestations se reproduisirent les jours suivants et obligèrent la gendarmerie, assez désorientée, à procéder à quelques arrestations. Le colonel était bien conscient que «l'arrêté du Maire portant défense absolue de chanter dans les cafés et autres lieux publics (était) généralement blâmé» et que, loin de calmer les esprits, il favorisait l'agitation des républicains.

3/ Les journaux étaient nombreux et relativement vigoureux. «La Glaneuse» qualifiée de «feuille incendiaire» dans un rapport du 17 avril 1832 paraissait ordinairement deux fois par semaine, mais elle fit paraître des suppléments sous forme de tracts, parfois anonymes. Ainsi le 27 avril 1832 en-

voya-t-elle un avis à travers tous le département proclamant qu'elle ne voulait pas l'émeute mais la Révolution. Il s'agissait en l'occurrence de calmer les esprits échauffés par l'affaire de l'interdiction des chansons et de mobiliser pour un grand banquet républicain.

Pour appeler à ce même banquet un tract anonyme ayant en tête les mots «Liberté, Egalité Fraternité ou la Mort» et qui protestait contre les procès intentés aux journaux républicains de Lyon, avait été largement distribué le même jour. Ce tract qui demandait d'écrire aux bureaux de «La Glaneuse» fut désavoué par les journaux républicains. Mais le colonel commandant la 19ème Région ne se faisait pas d'illusion sur leur sincérité et parla dans son rapport d'une «opération tactique».

Lorsqu'un des journaux était trop chargé de procès, l'autre prenait le relais. «Le Précurseur» du 10 mai 1832 par exemple se chargea d'annoncer que le banquet Garnier-Pagès dont la campagne avait été faite par «La Glaneuse» était annulé.

4/ L'une des armes les plus puissantes du parti républicain était en effet celles des banquets qui étaient la seule forme de réunion publique autorisée.

L'effet ne fut pas toujours celui désiré puisqu'un banquet donné en l'honneur du député de l'Isère Garnier-Pagès, le 30 septembre 1832 aux Brotteaux, ne réunit que 1 100 personnes au lieu des 3 000 prévues, bien que l'on eût baissé le prix du repas de 3 à 2 F et ne contribua - d'après le rapport de police - qu'à exciter les divisions et à déconsidérer les républicains dans l'esprit de la population. Pour réparer cet échec le parti républicain avait prévu un immense banquet autour du même Garnier-Pagès, pour le 9 mai 1833. Un arrêté préfectoral du 23 avril l'ayant interdit, les journaux républicains répondirent par un «avis en forme d'arrêté qu'ils ne tiendraient aucun compte de celui du Préfet et que le banquet aurait lieu».

L'épreuve de force ainsi engagée permit le développement d'une campagne de presse importante, le banquet étant périodiquement repoussé. Cela permit d'annoncer que l'on attendait 5 000 à 6 000 personnes (rapport du 30 avril), que des souscriptions avaient été prises jusqu'à Grenoble (rapport du 24 avril), etc. Et si le Préfet eut le dernier mot en accablant «La Glaneuse» de procès, le banquet, qui se réduisit finalement à un repas d'une centaine de couverts à Vaise, en septembre 1833, permit une belle agitation républicaine.

5/ Viennent ensuite les manifestations de rues. Il en est de deux sortes :

— Les premières sont celles qui, comme les banquets, tentent d'entrer dans le cadre légal.

A l'occasion du 1er anniversaire des événements d'avril 1834, on constata plusieurs petits rassemblements de 80 à 200 personnes qui eurent lieu dans des cafés appartenant à des familles de victimes et auxquels on se rendit par petit groupes, sans cortège ni perturbation de l'ordre public.

Les réunions sur une tombe, comme celle en souvenir du général Mouton-Duvernet (3), au cimetière de Loyasse le 4 novembre 1833, qui regroupait 300 personnes, étaient à la limite de cette légalité.

En revanche, peut être rangée dans la catégorie des manifestations «sauvages» cette tentative du 28 juillet 1833 de faire défiler la Garde Nationale en uniforme, en signe d'opposition. Seules 60 à 200 personnes (selon les rapports) auraient osé descendre de la Croix-Rousse en uniforme et en chantant la Marseillaise. La foule serait restée indifférente.

6/ Vient encore l'exemple de cette machine infernale déposée le 6 mai 1835 devant la maison d'un témoin à charge dans un procès contre des républicains. Mais de tels procédés semblent peu courants.

Cependant nos rapports de gendarmerie ne concernent que les manifestations extérieures d'un mouvement sans doute plus profond. Et, l'on peu se permettre de douter de la clairvoyance du chef d'escadron de la gendarmerie du Rhône qui, dans son rapport du 24 avril 1832, prendrait volontier les républicains pour d'aimables plaisantins et qui semble mépriser cette «organisation soit-disant militaire connue sous le nom de volontaires du Rhône. Ils se réunissent par 15 ou 20... ils parlent sans cesse de coup de main, de rebellion, de République...»

Car la force du mouvement républicain semble bien avoir tenu à l'existence de ces sociétés secrètes qui leur servaient de courroies de transmission et entretenaient la mobilisation de leurs membres.

D'autre part nos rapports semblent ignorer complètement le développement du mutualisme qui, d'abord indépendant, fut de plus en plus lié au progrès du parti républicain.

LE MUTUALISME

Son organisation

Un chef d'atelier comme Charnier songeait dès 1826 à «unir les gémissements pour s'opposer à l'arbitraire patronal» et prenait des contacts avec les autres chefs d'ateliers pour étudier l'art de s'associer. «Cet art consistait tout simplement à former des réunions de 20, correspondantes entre elles, afin d'éluder l'article 291 du Code Pénal...» (ces citations seront reprises dans le fascicule de Pierre Froment qui n'en donne pas les références).

L'association de Charnier devait comprendre 15 compagnies de 20 membres dirigée chacune par un syndic. La réunion des 15 syndicats avec le «Bureau central» composé du directeur, Charnier, des deux sous-directeurs, Bouverq et Masson-Sibut, d'un secrétaire et d'un trésorier, Chaboud, formait le grand conseil de cette «franc-maçonnerie ouvrière» pour reprendre l'expression de Pierre Froment.

Dans le courant de 1831, le nombre des adhérents était passé à 140, le mutualisme lyonnais regroupait tout au plus 400 membres dans deux centrales. Mais le mouvement se développa et, en 1834, on comptait 12 centrales. Les compagnons eux-mêmes s'organisèrent en février 1832 en une société des «compagnons ferrandiniers», mais les chefs d'ateliers restèrent les représentants reconnus de la classe ouvrière.

Son inspiration

Le développement du mutualisme lyonnais devait beaucoup à l'influence saint-simonienne.

«Le Globe» de 1831, rend compte en effet de diverses conférences prononcées par Pierre Leroux et Jean Reynaud dans la région lyonnaise. Le 3 mai, «une foule pressée» est venue écouter «l'enseignement» dans la salle de la loterie. Devant l'affluence les «enseignements» sont très vite dispensés dans le cirque des Brotteaux qui peut contenir 3 000 personnes. Contrairement à Pierre Froment, Kleinclausz ne semble pas croire à l'importance de cette

influence saint-simonienne qu'il cite à peine.

De toute façon la doctrine saint-simonienne sembla insuffisante à nombre de chefs d'atelier qui furent plus sensibles à la doctrine révolutionnaire de l'aile gauche du parti républicain surtout représentée par la «Société des amis du peuple», qui comptait parmi ses membres des gens comme Buchez, Raspail et Blanqui, dont la pratique correspondait plus au tempérament lyonnais.

Ce sera finalement ce dernier courant qui l'emportera. Et, lors des événements de 1831, les canuts se rendant maîtres de la ville se choisirent des chefs de la tendance «amis du peuple» (I.O.L. 1831, P. Froment, p. 46).

LES LÉGITIMISTES

Leurs attitudes

Les sentiments des légitimistes nous sont bien dépeints par l'historien lyonnais et royaliste Steyert.

Ils prennent parti contre la bourgeoisie orléaniste et franc-maçonne, pour le prolétariat. «La bourgeoisie, toute armée qu'elle fut contre le prolétariat, nous dit Steyert en introduction du tome IV de sa «Nouvelle histoire de Lyon» (1939) voulut avoir une loi spéciale contre les associations : elle fut votée et immédiatement appliquée contre les sociétés populaires, tandis que par une injustice, aveu flagrant de complicité, la franc-maçonnerie restait à l'abri».

Petit à petit ils deviennent démocrates, mais au nom de la tradition légitimiste, ainsi Steyert affirme : «déjà même on pressentait le suffrage universel que l'infortuné Louis XVI avait proclamé quand il se réclamait de la souveraineté du peuple contre les illégalités et les usurpations de la Convention, le suffrage universel qu'un publiciste légitimiste avait le premier réclamé formellement comme un droit». Ils développent leur campagne en faveur de la réforme du système électoral dans la très catholique «Gazette de Lyon».

On peut se demander si leur action contre le régime alla jamais plus loin.

Selon Kleinclausz, «les légitimistes et les catholiques du quartier Bellecour qui suivaient la direction du cardinal-archevêque de Lyon, Mgr de Bonald(...) vivaient à l'écart, attendant l'avènement de Henri V et se préoccupant uniquement de voir aboli le monopole napoléonien de l'Université». («Histoire de Lyon», p. 80).

Refusant de prêter serment, ils ne participaient pas, d'autre part, aux consultations électorales.

Cependant, Pierre Froment, en racontant un épisode de la révolte de 1831 nous donne un indice de l'existence de légitimistes moins calmes :

«Parmi les chefs de la révolte de 1831 se trouve Granier, directeur du journal «La Glaneuse», qu'un instituteur déguisé en ouvrier et se disant tel, de tendance pourtant légitimiste a été chercher ...». De plus s'ils étaient aussi inactifs, on se demande pourquoi les légitimistes étaient l'objet des préoccupations du préfet Paulze d'Ivoy qui n'hésita pas à faire pratiquer des perquisitions chez eux («Histoire de Lyon», Kleinclausz, p. 82).

Leurs moyens d'action

1/ L'argent

C'est ce que fait ressortir le rapport du 24 avril 1832 dont nous avons déjà cité cette dénonciation des menées «carlo-républicaines» : «Il paraît qu'il y a pacte entre les deux parties pour travailler de concert au renversement du gouvernement. On assure que le parti carliste fournit les fonds... Dans l'état actuel il y a agitation, désir de désordre, argent donné par les carlistes, dépensé par les républicains...»

Le même chef d'escadron avait même été plus loin dans un rapport du 23 décembre 1831 en déclarant que l'activité des carlistes en direction des classes ouvrières «où ils se présentaient l'argent à la main» avait plus de succès : «montrant le passé et promettant un meilleur avenir» que le parti républicain «terriblement affaibli par son peu de crédit au milieu de l'anarchie qui a régné (événements de 1831).

Dans un rapport du 27 avril 1832 il reprit «l'argent carliste n'est pas épargné aux ouvriers pour les engager à la révolte...» S'agissait-il de mobiles politiques aussi directs ? Il ne faut pas oublier que les légitimistes lyonnais

pratiquaient naturellement la charité. Écoutons la plainte de Steyert qui traduit bien les aspirations de ce milieu blanc lyonnais (conclusion du tome III de la «Nouvelle Histoire de Lyon» - 1890) : «Pauvre cité lyonnaise livrée depuis 40 ans aux spéculateurs qui chassent le pauvre de ses demeures, aux affamés d'argent et de gloriole qui spéculent à la fois, et sur la misère matérielle et sur le dénuement intellectuel du peuple, elle ne se reconnaît plus elle-même». On le voit, ces milieux n'avaient rien à voir avec la bourgeoisie orléanistes qu'ils détestaient.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que que l'enterrement d'une personne fort riche soit suivi, selon un rapport du 22 janvier 1832, de 400 à 500 pauvres !

Un dernier acte de charité-propagande nous est signalé par un rapport de 1834. De nombreux détenus politiques étaient transférés en convoi à pied de la prison de Perrache à Tarare d'où ils devaient être conduits à Paris. Et, «de Lyon, un marquis de Ferouille, agent carliste près des républicains, a accompagné le convoi des détenus dans un fiacre jusqu'à l'Arbbsle. Là une bouteille a été passée à l'un des détenus»...

2/ Autres moyens de propagande

Comparable au poème républicain accroché à un arbre de la liberté, nous trouvons «un mouchoir blanc garni de 3 fleurs de lys en papier (qui) a été attaché à un arbre à Coudrieu». Il fut saisi par la garde nationale et brûlé (!), par ordre du maire, sur la place publique (nuit du 7/8 mars 1831; rap. du 25 mars 1831).

Un peu plus intéressante est l'arrestation, signalée par un rapport du 1er janvier 1832, de deux ouvriers frappant des médailles à l'effigie de Henri V. 675 médailles en cuivre furent confisquées et 1000 en plomb. Les gendarmes estimaient à 200 le nombre de médailles en cuivre qui auraient été vendues au prix de 5 F.

Nous ne trouvons aucune trace des tracts distribués dans la population ouvrière dès 1831 d'après René Rémon dans «La Droite en France».

Reste un point particulier : la question des insoumissions. Nous en sommes réduits à une simple hypothèse, mais les nombreux actes d'insoumission signalés dans la campagne lyonnaise peuvent avoir un rapport avec l'in-

fluence légitimiste. Comme dans le Midi ou l'Ouest de la France où les déserteurs étaient considérés comme « blancs » ou « chouans » (ainsi que nous le confirme un rapide coup d'œil dans un carton d'archives concernant la région de Montpellier à la même époque), les paysans lyonnais étaient-ils des réfractaires réactionnaires ? Certains d'entre eux sûrement. Mais l'absence totale de référence politique donnée par les gendarmes sur ces désertions nous interdit de faire le rapprochement.

Il ne nous a donc pas été possible d'aller plus avant dans l'étude des moyens d'action légitimiste, car la seule mention d'une conspiration du 21 janvier 1831 signalée dans un rapport du 27 janvier n'est en fait que le démenti d'une fausse nouvelle publiée par « L'Echo Français ».

Nos rapports n'apportent aucune autre précision sur ce côté a priori surprenant de l'action des légitimistes qui est la collusion active avec les républicains (que G. Perreux a étudiée dans un article du « Bulletin de la Société d'Histoire », 4ème série, Numéro 1, au niveau national).

Nous n'en avons pas non plus trouvé d'exemples manifestes dans nos différentes histoires de Lyon.

Kleinclausz nous rapporte bien qu'en 1832 un mouvement légitimiste se dessina dans le midi, que l'on présumait devoir se propager jusqu'à Lyon avec des complicités républicaines. Les partisans du comte de Chambord s'entendaient, disait-on, avec les « amis du peuple » et la société « Aide toi, le ciel t'aidera » (« Histoire de Lyon », K., p.80)

Mais cette alliance ne se traduit en fait par aucun trouble à Lyon.

Pour Steyert, il s'agissait de calomnies propagées par les agents orléanistes cherchant à assimiler les extrémistes de tous bords.

Nous avons d'ailleurs vu le peu de crédit que l'on pouvait accorder au rapport faisant état de cette collusion.

Cent cinquante ans après, il reste donc toujours à découvrir quels étaient les moyens réels, l'organisation, le dynamisme et la réflexion stratégique des légitimistes lyonnais.

TROISIEME PARTIE : L'ORDRE ÉTABLI

L'ordre établi, c'est la monarchie de Louis-Philippe et cela nous intéresse évidemment aussi au plus haut point en tant que royalistes aujourd'hui.

A/ PROPAGANDE OFFICIELLE

Tout d'abord, comment était ressentie la nouvelle monarchie ?

Là encore, nos informations sont trop partielles pour nous permettre aucune généralisation. Un rapport du 4 août 1831 sur les manifestations officielles de célébration des 3 journées de Juillet, nous parle de «beau succès» des joutes nautiques sur la Saône, des banquets et des illuminations. Cette dernière information est malheureusement trop peu précise pour que l'on puisse en déduire un accord massif de la population avec la monarchie de juillet. Les illuminations consistent en effet pour chaque Lyonnais à poser sur le rebord de ses fenêtres des bougies dans des petits verres colorés ou non. De l'importance des illuminations on aurait pu déduire l'adhésion populaire. Mais ici : aucune précision. Peut-être ne s'agit-il en fait que de l'illumination des monuments publics ?

Un excellent moyen de populariser le nouveau régime semble avoir été les fréquentes visites des fils de Louis-Philippe. Un rapport du 4 décembre 1831 rappelle qu'à Villefranche où la population était mécontente des impôts l'arrivée du duc d'Orléans rétablit le calme. Le 31 mai, le duc d'Orléans est très bien accueilli par la population lyonnaise, comme le 3 juillet 1835. Il en est de même le 19 décembre pour le duc de Nemours.

Mais des visites «incognito» comme celle du duc de Joinville, le 2 août 1837 ou le 25 octobre 1836, ou du duc d'Orléans le 27 décembre 1836, ont aussi leur effet, ne serait-ce que sur les gendarmes qui s'empressent de détacher des piquets d'honneur malgré les consignes de discrétion de leur Colonel qui informe le ministre de l'Intérieur sur la belle prestance et même la bonne santé des princes royaux.

Steyert confirme l'influence des princes quand il dénonce le duc d'Aumale : «A Lyon, à l'occasion du banquet offert en 1841 sous les arbres du cours du Midi, au 17ème Léger dont il était le colonel, on avait pu constater comment il avait endoctriné son régiment («Nouvelle Histoire de Lyon», tome IV, p. 71).

B/ ACTIVITÉS FAVORABLES AU RÉGIME

Sur les activités favorables au régime, les rapports de gendarmerie ne nous fournissent évidemment aucun renseignement.

Cependant Steyert dénonce encore le rôle de la Franc-Maçonnerie : «Le Parfait Silence, la plus importante loge lyonnaise, comptait à elle seule 47 officiers parmi ses membres, c'était autant d'épées qu'elle avait recrutées pour venger la mort de son vénérable tombé sous les balles prolétaires deux ans auparavant; l'intervention de ces sectaires autant que les ordres impitoyables du haineux ministre Thiers, contribua à donner à la guerre civile de 1834 le caractère d'animosité sauvage qu'elle revêtit du côté de l'armée.» (idem).

Pour le reste, la bourgeoisie orléaniste qui lisait le libéral «Courrier de Lyon» restait immuablement fidèle au gouvernement en place et le soutenait effectivement. Le ministre Guizot avait sa préférence. En 1846 les partisans de Guizot enlevaient tous les sièges de députés. Ce qui était facile vu le cens de 500 francs et l'abstention des catholiques légitimistes (Kleinclausz, p. 159) (Ah la belle époque ! songerait M. Raymond Barre en lisant ces lignes, mais, sauf à dépouiller le courrier de ce matin, nous pouvons vous assurer que notre ancien premier ministre n'est pas encore abonné au «Lys Rouge») En fait, le meilleur soutien que cette bourgeoisie pouvait apporter au régime était sa confiance dans les Finances de l'Etat et son aptitude à s'enrichir. Il revient à M. Aboucaya d'avoir dressé un portrait chiffré de la bourgeoisie lyonnaise qui montre toute sa puissance et ses comportements économiques. En rendre compte nous éloignerait cependant trop de notre sujet.

C/ LES CADRES DE LA SOCIÉTÉ

Sur l'armée, en dehors de nos renseignements sur les officiers francs-maçons, une seule information puisée dans nos rapports : lors de la tentative de soulèvement de la garnison de Strasbourg par Louis-Bonaparte en 1836, les

militaires du département du Rhône se montrent « indignés ». Liée à la bourgeoisie locale par des mariages, la plus grande partie des officiers partageait son refus de l'aventure politique. Quant aux autres ils étaient issus de la vieille aristocratie légitimiste et partageaient la retraite politique de leur milieu.

Le clergé qui bénéficie d'un renouveau spectaculaire des vocations et de ferveur populaire depuis 1815 (« Histoire de Lyon » de A. Latreille, p. 341) semble divisé entre un clergé légitimiste (ce prêtre d'Alix qui refuse de chanter la grand messe pour fêter les trois journées de juillet; « la garde nationale y supplée en chantant la Marseillaise » - rapport du 4 août 1831), et un clergé peut-être penchant déjà pour la République et qui apporte son soutien au peuple en célébrant des services funèbres en mémoire des victimes des événements d'avril 1834 (mais cette sollicitude ne tranche pas sur l'attitude générale des légitimistes comme nous l'avons vu). Ce qui est certain, c'est qu'il est hostile au régime orléaniste et solidaire du cardinal de Bonald qui « dans la guerre de mandements et de lettres qu'il soutint contre les ministres de Louis-Philippe déploya une puissance logique, une force d'éloquence qui le placèrent au premier rang des orateurs... » (N.H.L. Steyert, tome IV, p. 63). Pour Kleinclausz (H.L., tome III, p. 82) « que le clergé du diocèse fut en majeure partie fidèle à la dynastie légitime, y compris Mgr de Pins, la chose n'est pas douteuse ».

La justice : le rapport du 22 janvier 1836 citant un fait de coalition de Vernaison de la part d'ouvriers qui « à mesure qu'ils avaient terminé l'ouvrage commencé (...) se retiraient et allaient chercher du travail dans d'autres manufactures » s'indigne du fait que le juge de paix n'ait pas fait procéder à quelques arrestations bien qu'elles dussent se terminer par la mise en liberté à défaut de preuve de la coalition et même d'acte répréhensible.

Nous avons donc là un bel exemple d'indépendance de la magistrature face aux pressions du milieu bourgeois.

Mais aucune généralisation n'est possible.

En revanche, dans cette affaire, la gendarmerie s'identifie totalement aux intérêts des fabricants et le colonel est soulagé lorsqu'il peut enfin rendre compte le 14 janvier du fait que le procureur du Roi a délivré 7 mandats d'amener contre des ouvriers de Vernaison « pour détruire les effets des faux scrupules du juge de paix ».

D'une façon générale les faits de coalition sont durement réprimés. Ils sont d'abord prévenus par la police et la justice qui saisissent les meneurs, légalement ou illégalement, à la demande des fabricants. Puis les employeurs n'hésitent pas à licencier l'ensemble de leur personnel en cas de grève pour ne réembaucher que ceux qu'ils choisissent (rapport du 27 février 1833 : «cette compagnie a été soldée sur le champ et renvoyée puis on leur a accordé de revenir sauf 31 mauvais sujets» - sur 160 !). Enfin les peines infligées ne sont pas négligeables (même rapport : 3 jours de prisons pour des ouvriers tullistes accusés de coalition et refus de travail).

De même la justice frappe durement, nous l'avons déjà signalé, les journaux qui attaquent le régime, comme «La Glaneuse» dont le gérant est condamné à 15 mois de prison et 4 000 F d'amende pour excitation à la haine et au mépris du Roi.

Autre mention de la condamnation d'un journaliste : le 27 février 1833 «pour diffamation envers des fabricants».

Pourtant la répression politique ordinaire restait modérée. Thiers, ministre de l'Intérieur, écrivant à Gasparin, préfet du Rhône, lui expliquait par exemple qu'il était inutile de déférer au parquet les sociétés secrètes tant qu'elles n'étaient pas dangereuses (il est vrai qu'il conseillait plutôt de s'y infiltrer). Un exemple de bonne volonté est l'amnistie générale de 1836 en faveur des révoltés de 1834.

On pourrait enfin évoquer comme dernière «institution» le Maire Prunelle. C'est un personnage qui sur toute la période exerça une influence considérable et modératrice. Reçu à la tête d'une délégation ouvrière pour négocier la reddition de la ville en 1831, il exerçait ses pouvoirs de police avec précautions et ne laissait pas le Préfet déborder de son domaine.

CONCLUSION

Je crois avoir, dans ces quelques pages, extrait toutes les informations possibles des rapports de gendarmerie contenus dans les liasses que nous avons demandées, le maximum que l'on puisse consulter en une journée. Cela ne donne d'ailleurs pas vraiment envie de pousser le travail plus loin car ces sources ne donnent finalement qu'un faible éclairage supplémentaire à une histoire que je connais assez pour qu'elle ait eu sa part dans ma « conversion » à la monarchie. La connaissance de l'action et de l'influence du milieu royaliste-légitimiste après 1830 est toujours difficile, pour toutes les régions, les livres traitant ce sujet sont d'une rareté étrange, comme si le pays voulait oublier. Absorbés par le travail politique présent, les royalistes d'aujourd'hui n'ont pas beaucoup le temps de s'intéresser à l'histoire de leur courant de pensée, et c'est regrettable car des archives locales existent qui, bien exploitées, renouvelleraient peut-être largement notre vision de nos origines politiques.

Frédéric AIMARD

(1) Quant à la population des campagnes, si sa tradition est plutôt royaliste, elle n'a pas non plus l'intention de se laisser faire. En témoigne l'appui populaire que rencontrent les fréquents actes de rebellions. A Fourmagne, hameau de la commune de Saint-Paul-de-Tarare, la population enlève de vive force à la gendarmerie un réfractaire de la classe 1830. Et le plus fort est que la gendarmerie affecte de n'avoir reconnu personne dans la foule si ce n'est -tout de même !- la famille du jeune homme. Cela en dit long sur les pressions que les gendarmes pouvaient subir.

De même le Receveur-buraliste des impositions indirectes et le Maire de Brioude ont bien du mal avec leurs concitoyens comme en témoigne un rapport du 16 septembre 1831. Le premier voit son enseigne brisée par 40 individus, le second est pris à parti à la sortie des messes et vêpres au sujet des impôts.

(2) Cette affirmation doit être nuancée. L'étude de M. Aboucaya fait en effet ressortir par un examen des chiffres de 1845 que « les chefs d'ateliers n'ont pas été totalement ruinés par l'industrie naissante, et ceux qui possèdent 4 métiers, réalisant un gain annuel de 1000 F, transmettent à leur fils aîné le mobilier, le matériel et parfois même une petite maison à la campagne. » (p.27).

(3) Cette manifestation regroupait des opposants de toutes sortes, républicains et impérialistes mêlés. Sur la propagande impérialiste à Lyon nous n'avons trouvé aucun document.

(Suite de la page 10)

suite de la réponse de Jacques Beaume

Au contraire, si les entreprises nationalisées s'efforcent de placer la France au meilleur niveau technique possible, même si ce n'est pas «rentable» dans le court terme, notre pays y trouvera son compte à moyen terme.

c/ Selon vous, la main-mise de certains syndicats obligera les PDG à se consacrer aux grèves et aux négociations sociales au lieu de penser au progrès économique et social.

C'est une belle image d'Epinal que ce PDG s'occupant du progrès économique et social. En fait, le PDG a pour principal souci la rentabilité : les groupes financiers l'imposent et les actionnaires n'attendent que cela de lui. Ensuite, il lui faut arbitrer les combats entre les cadres supérieurs. Pour le reste, il est incompétent sur le plan technique et il me paraît positif qu'il soit obligé de se consacrer plus souvent aux négociations sociales.

CONCLUSION

Je suis tout à fait d'accord pour reconnaître que sous le régime privé, le tonneau des Danaïdes des subventions budgétaires n'était pas une solution durable, d'autant plus que cet argent allait dans les caisses des groupes financiers. Dans le secteur nationalisé, les objectifs et la gestion seront les mêmes qu'avant, mais au moins, l'argent des contribuables n'ira pas dans quelques coffres privés. Cependant il n'est pas dit que les responsables du secteur nationalisé agissent comme au temps du gâchis libéral.

Il est possible que le secteur nationalisé s'associe avec le secteur privé, comme vous l'envisagez. A ce moment, c'est l'Etat, maître d'œuvre, qui agit dans l'intérêt général, et non un groupe financier qui réalise une opération «rentable».

Politique budgétaire :

- Le déficit n'est pas une nouveauté, reportez-vous aux années antérieures.
- L'augmentation des dépenses publiques est, selon vous, inconsidérée. Il

s'agit de votre propre estimation. Je n'ai pas d'éléments précis pour porter un jugement contraire ou approuvateur.

-- La pratique de l'emprunt : souvenez-vous de l'emprunt Giscard, analysé il y a quelques années par la NAR. Je constate qu'aujourd'hui, les prêteurs ne perdent plus en capital, contrairement à ce qui se passait les années précédentes.

- L'inflation recule de plusieurs points par rapport à la gestion de M. Barre.
-- Ignorant les renseignements qui vous permettent d'affirmer que M. Barre a laissé les finances dans un état satisfaisant, je ne peux vous répondre sur ce point.

J'ai en revanche présente à l'esprit l'absence totale de mesures contre la fuite des capitaux et surtout l'énorme spéculation sur les rapatriements de devises correspondant aux facturations à l'étranger (entre le 10 mai et la nuit où Delors a pu prendre des mesures). Le laxisme de M. Barre a coûté 1.000 milliards au Trésor français.

En espérant que ces remarques vous seront utiles, je vous prie de croire, Cher Ami, à mon bien cordial souvenir,

Jacques BEAUME

Au sommaire du prochain numéro du « Lys Rouge » :

- Une lettre d'Espagne par un ancien militant carliste**
- Une histoire du mouvement monarchiste italien depuis 1948, écrite en français par Fabio TORRIERO.**
- Des reportages, Une étude statistique sur les articles du bi-mensuel « Royaliste », etc.**

LYS ROUGE

Le LYS ROUGE est une revue trimestrielle, organe d'expression des cellules et des cercles de la Nouvelle Action Royaliste. Il publie des études significatives qui ne prétendent nullement donner des solutions définitives ou les positions officielles du mouvement, mais veulent surtout être une contribution à la réflexion collective des royalistes.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 14

Le numéro 14 du «Lys Rouge» apporte de nouveaux documents sur le monarchisme international : la traduction d'un article de «Monarchia Oggi» intitulé «La Nar et le PPM portugais, une nouvelle ligne politique pour l'an 2000» et un reportage du même journal sur les Journées Royalistes 1982.

La partie centrale du «Lys Rouge» est constituée par l'étude de Bertrand Renouvin sur «Hegel, Dieu et l'Etat», faisant suite à une série d'articles sur la science politique dans les «Cahiers trimestriels de Royaliste». Enfin, fidèle à sa vocation le «Lys Rouge» publie une étude de la cellule Economie sur le revenu agricole qui n'avait encore connu aucune diffusion.

ANCIENS NUMÉROS DU «LYS ROUGE» ENCORE DISPONIBLES

NUMÉROS VENDUS 8 F franco de port

Numéro 2 : «Monarchistes proudhoniens» (Pierre Andreu) - «L'impossible association du capital et du travail» (P. Chasard) - «Perspectives pour la cellule Economie».

Numéro 4 : «Enquête sur le Logement» - «Etude sur l'Enseignement» par le groupe de Saint-Etienne - «Vers une nouvelle politique industrielle».

Numéro 5 : «L'aménagement industriel» - «Dossier Energie: les sources possibles» - «Projet pour une réforme des études médicales».

Numéro 6 : «La Francophonie» - «Le système monétaire européen» (Alain Solari) - «La France est royaume» (Luc de Goustine).

Numéro 7 : «Le système coopératif» - «Le nucléaire» (suite du débat) - «Ernst Jünger et le Travailleur» (François Moulin) - «Maurice Clavel» (Gérard Leclerc) - «L'histoire régionale».

Numéro 8 : «Etude sur la Sécurité Sociale» - «Le logement : proposition pour une nouvelle politique».

NUMÉROS VENDUS 10 F franco de port

Numéro 9-10 : «Le discours légitimiste est nécessairement de synthèse» (J-P Lamy) - «Légitimité et élections présidentielles» (B. Renouvin) - Extraits d'un «Court traité du Pouvoir» écrit par Pierre Boutang en 1957 - «Déracinement et perte de légitimité» (texte de Simone Weil) - «Le concept de légitimité chez Philippe de Saint Robert» (A. Tisserand) - «Réflexion sur la Tradition royale» (H. Montaignu) - «L'Orléanisme» (F. Aimard).

Numéro 11 : «L'Etat légitime» - «La légitimité d'une révolution» - «Le Prince et le Peuple» (J-F Tristschler) - «Les Bourbons» (documents) - Texte intégral de la Constitution espagnole - «Monarchie espagnole et projet monarchique pour la France» (J-P Lamy) - «Aborder la constitution espagnole» (H. Saint-Vallier).

Numéro 12 : «Précisions sur la loi salique» (Ph. Cailloux) - «Fondements historiques de la légitimité gaullo-romaine» (R. Hostache) - «Des prérogatives de la couronne espagnole» (D. Decherf) - «Discussion d'un numéro de la revue Pouvoirs sur l'Espagne» (F. Aimard).

Numéro 13 : «Un projet culturel pour le bassin de l'Adour» (club Nouvelle Citoyenneté de Pau) - «Bref tour d'horizon du monarchisme mondial» (F. Aimard) - «Le monarchisme en Allemagne» (Harald Schmautz) - «La NAR expliquée à des Italiens» (B. Renouvin) - documents divers sur le monarchisme à travers le monde.

BULLETIN DE COMMANDE OU D'ABONNEMENT

NOM : Prénom :

Adresse :

- s'abonne au LYS ROUGE pour 4 numéros à partir du N° et verse
(40 F tarif normal) (60 F abonnement de soutien)

- commande le(s) numéro(s) du «L.R.» et verse pour cela

Chèque bancaire ou C.C.P. à l'ordre de ROYALISTE, 17, rue des Petits-Champs - 75001 PARIS
C.C.P. «Royaliste» 18 104 06 N Paris

